

## COMMUNE d'AVÈNE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 26 juin 2020

En application des articles 10 et 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sur convocation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal s'est réuni, à huis-clos, le 26 juin 2020 à 17 h 30, pour délibérer de l'ordre du jour porté à ladite convocation.

Conseillers Présents : Mesdames AUGÉ Coralie, BLANC Françoise, MASSAL Andrée, MAURIOS Emmanuelle, ROUQUETTE Hélène, VIDAL Maryse, Messieurs AFFRE Christian, BLANC Cédric, CASTAN Serge, SAQUET Jean-Marie.

Conseiller absent : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Madame AUGÉ Coralie

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur RIAC André lui a fait parvenir une lettre, en date du 02 juin 2020, l'informant de son souhait de démissionner du Conseil Municipal.

L'article L.2121-4 du Code général des collectivités territoriales dispose que : « *Les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le maire, qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département* ».

En application de cet article de loi, il l'a transmis à Monsieur le Préfet pour information.

Le tableau du Conseil Municipal a été mis à jour, en intégrant également la remarque des services préfectoraux. L'ordre du tableau ne doit pas tenir compte des conseillers délégués au Maires.

Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout du point suivant en questions diverses :

- Crise sanitaire - Exonération des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, l'ajout en question diverses de ce point proposé.

#### **1) Approbation du compte rendu en date du 29 mai 2020 :**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 29 mai 2020.

#### **2) Approbation du compte de gestion 2019 :**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion, dressé par Mesdames

SORIA Carole, et MICHELET Gisèle, Receveurs Municipaux, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer .  
Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de l'exercice 2019, dressé par Mesdames SORIA Carole, et MICHELET Gisèle, Receveurs Municipaux, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 3) Vote du compte administratif 2019 :

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2019. Il reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'exercice arrêtées au 31 décembre 2019.

Les résultats globaux des écritures se présentent ainsi :

	Budget 2019 voté	Résultats budgétaires 2019	Report antérieur 2018	Résultat de clôture 2019
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>				
Total Dépenses	1 405 119,14 €	584 214,16 €		
Total Recettes	1 405 119,14 €	722 415,80 €		
Excédent exercice 2019		138 201,64 €	472 525,95 €	442 925,48 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
Total Dépenses	1 069 646,13 €	312 493,58 €		
Total Recettes	1 069 646,13 €	481 301,65 €		
Excédent exercice 2018		168 808,07 €	132 772,79 €	301 580,86 €
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Total Dépenses	2 474 765,27 €	896 707,74 €		
Total Recettes	2 474 765,27 €	1 203 717,45 €		
Excédent global exercice 2019		307 009,71 €	437 496,63 €	744 506,34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sous la présidence de Monsieur BLANC Cédric 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance adopte le Compte Administratif 2019 et déclare toutes les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes.

Monsieur le Maire réintègre la séance.

### 4) Affectation des résultats 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la section de fonctionnement du Compte Administratif 2019 a été arrêtée avec un excédent de 138 201,64 €.

Ajouté à ce montant les résultats antérieurs reportés de 304 723,84 €, le résultat de clôture 2019 est de 442 925,48 €.

Il indique, pour la section d'investissement, un excédant constaté de 301 580,86 € et un solde déficitaire des restes à réaliser 2019 de 396 363,53 €.

Le besoin de financement cumulé de la section d'investissement est donc de 94 782,67 €.

Il propose d'affecter le résultat excédentaire de 2019 comme suit :

- à la section de fonctionnement, au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 348 142,81 €

- à la section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 94 782,67 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice conformément à la proposition de Monsieur le Maire, précédemment citée.

#### 5) Vote des taux d'impositions 2020 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'au vue des dépenses prévues sur l'exercice 2020, il n'est pas souhaitable d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2020.

Il indique que du fait de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la Loi de finances 2020, le taux communal de taxe d'habitation est gelé pour 2020 à hauteur de celui appliqué en 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter le taux de la taxe d'habitation en 2020.

Il rappelle également les taux fixés par délibération du 05 avril 2019 :

- ✓ Taxe d'habitation = 5,23 %
- ✓ Taxe foncier bâti = 12,07 %
- ✓ Taxe foncier non bâti = 32,86 %

Monsieur le Maire propose de fixer les taux d'impositions selon le tableau suivant :

Impôts locaux	Taux 2019	Augmentation des taux Proposée	Taux 2020 Proposés
-Taxe foncière bâti	12,07 %	0%	12,07 %
-Taxe foncière non bâti	33,52 %	0%	33,52 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux du foncier bâti et du foncier non bâti pour la présente année.

#### 6) Vote du Budget Primitif 2020 :

Considérant le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020, tel que présenté, conformément au tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	788 988,50 €	609 681,30 €	907 470,00 €	833 417,06 €
R A R 2018			525 277,54 €	128 914,01 €
Opérations d'ordre	2 577,84 €			2 577,84 €
Virement. Section Investissement	166 257,77 €			166 257,77 €
Résultat reporté		348 142,81 €		301 580,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>957 824,11 €</b>	<b>957 824,11 €</b>	<b>1 432 747,54 €</b>	<b>1 432 747,54 €</b>

## **7) Commission Appel d'Offres :**

Monsieur le Maire indique qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Il précise que, outre le Maire qui est, son président, cette commission est composée de six membres du conseil municipal, trois membres titulaires et trois membres suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte que la présidence de la commission d'appel d'offres revient à monsieur le Maire, et élit messieurs AFFRE Christian, SAQUET Jean-Marie et madame MASSAL Andrée membres titulaires ; monsieur BLANC Cédric et mesdames ROUQUETTE Hélène et VIDAL Maryse membres suppléants.

## **8) Commission Communale des Impôts Directs :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et qu'il y a donc lieu de procéder à la désignation de 24 contribuables, parmi lesquels seront choisis, par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants qui formeront la Commission Communale des Impôts Directs.

Après échanges de vues, le Conseil, à l'unanimité, désigne les personnes suivantes :

- ✓ Mesdames : AUGÉ Coralie, BLANC Françoise, CREBASSA Monique, FAILLIT Céline, LARA Patricia, MASSAL Andrée, NOURY Céline, PEGURIER Suzanne, ROUQUETTE Hélène, ROUQUETTE Martine, MAURIOS Emmanuelle, VIDAL Annabelle.
- ✓ Messieurs : AFFRE Christian, BLANC Cédric, FREDERIC Egon, GALABRU Gérard, GILLET Gérard, NOUGUIER Jean-Marc, RAYNAUD Sébastien, RENARD Francis, RIAC André, SALVI Claude, SAQUET Jean-Marie, SEGUIER Guy.

## **9) Commission de contrôle des listes électorales :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Commission de Contrôle des Listes Electorales est constituée :

- ✓ de deux conseillers municipaux, l'un titulaire et l'autre suppléant,
- ✓ de deux délégués de l'Administration, l'un titulaire et l'autre suppléant
- ✓ de deux délégués du TGI, l'un titulaire et l'autre suppléant.

Il appartient au Conseil Municipal :

- ✓ de désigner deux conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau, à l'exception du Maire, des Adjointes et des conseillers ayant délégation en matière de listes électorales,
- ✓ de proposer cinq noms d'administrés, non élus au Conseil Municipal, parmi lesquels seront désignés par le Préfet les deux délégués de l'Administration,
- ✓ de désigner les deux représentants du Tribunal de Grande Instance, non élus au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne, dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame AUGÉ Coralie titulaire, et Madame BLANC Françoise suppléante à la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Il propose à Monsieur le Préfet, pour les délégués de l'Administration, Mesdames ROUQUETTE Martine, NOURY Céline et AFFRE Marine, et Messieurs GILLET Gérard et TOUTA Paul.

Il désigne comme représentant du Tribunal de Grande Instance, Madame PEGURIER Suzanne, en tant que titulaire, et Monsieur RENARD Francis comme suppléant.

### **10) Hérault Energies Groupe achat électricité :**

Monsieur le Maire indique que les Syndicats d'Energies de l'Hérault, du Gard, et de l'Aude se sont unis pour constituer un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Il informe le Conseil que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. Il dépose sur le bureau du conseil la convention constitutive du groupement et ses annexes soumises par Hérault Energies, coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ Décide l'adhésion de la Commune d'Avène au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée ; approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- ✓ S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune d'Avène sera partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **11) Foncier communal : demande d'achat :**

Monsieur le Maire fait par au Conseil de la demande de TDF d'acheter la parcelle E1626 sur laquelle est installé leur relais.

Il précise que TDF paie chaque année une redevance d'occupation du domaine public. Il rappelle que déjà en 2014, les élus n'avaient pas voulu vendre.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désireux de conserver le patrimoine communal, décide de ne pas vendre cette parcelle à TDF. Il demande à Monsieur le Maire d'informer le demandeur de leur décision.

### **12) Fourrière animale : renouvellement du contrat :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la décision de la Commune, par délibération en date du 13 juin 2016, de signer avec Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA) un contrat de prestation de services.

Il précise que cette société est spécialisée dans le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale de Béziers. Il précise que la participation annuelle, pour les communes de moins de 500 habitants, est de 547,87 € H.T., soit 657,44 € TTC.

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler le contrat de prestations de services avec la Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales (SACPA), et autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, le nouveau contrat de prestations de services.

### **13) Hérault Energies : élection d'un représentant suppléant :**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Monsieur RIAC André, il y aurait lieu d'élire un nouveau représentant suppléant de la Commune au Syndicat d'Hérault Energies.

Il propose sa candidature à cette délégation.

Après vote, ayant obtenu la majorité absolue, Monsieur CASTAN Serge est proclamé représentant suppléant au Syndicat d'Hérault Energies

## 14) Questions diverses :

### a) Crise sanitaire - Exonération des loyers et de la redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 16 mars 2020, et jusqu'au 02 juin 2020, le restaurant « L'Avenette Gourmande » a été frappé par une interdiction administrative d'ouverture, et a dû cesser son activité. L'épicerie d'Avène, en tant que commerce alimentaire a pu continuer partiellement son activité. Le commerce de proximité « SARL Ferme des Monts et des Sources » a quant à lui préféré ne pas ouvrir.

Dans ce contexte, et connaissant la difficulté financière des petits commerces de la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les exonérations suivantes :

#### 1) Pour les loyers des baux commerciaux communaux (période du 15 mars 2020 au 30 mai 2020) :

- ✓ une exonération totale des loyers pour le restaurant « L'Avenette Gourmande » de Monsieur et Madame ANDREO Eugène,
- ✓ une exonération de 50% des loyers pour l'Épicerie et la Réserve « SNC l'Avenette » de Monsieur et Madame VICENTE François,
- ✓ une exonération de 50% des loyers pour le commerce de proximité « SARL Ferme des Monts et des Sources » de Monsieur RAYNAUD Hugues.

#### 2) Pour l'occupation du domaine public :

- ✓ une exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public en 2020 pour les commerçants ayant acquittés cette redevance en 2019. Cela concernerait le restaurant « L'Avenette Gourmande », l'Épicerie « SNC l'Avenette », et la pizzeria « Le Barrage à Pizzas ».

#### 3) Pour la redevance du marché hebdomadaire :

Il rappelle également que la saison thermale ne reprendra que le 6 juillet 2020. Il propose de réduire de moitié la redevance forfaitaire pour les commerçants du marché hebdomadaire d'Avène. Ce forfait serait de 40€ pour la saison au lieu de 80 €. Le droit de place journalier pour le marché resterait à 5 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer, pour cette année, en raison de la pandémie, les exonérations telles que proposées par Monsieur le Maire.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h30.

---